



Non restitution d'objet confié

Par **philippephilippe**, le **13/11/2009** à **18:55**

Bonjour

Voilà je suis actuellement étudiant, et dernièrement à l'occasion d'une soirée j'ai confié une écharpe de grande valeur à une amie pour qu'elle la garde précieusement dans son sac afin qu'aucun vol ne soit commis, elle a ensuite placé le dît sac au vestiaire de la boîte de nuit .

Plus tard dans la soirée lorsque je souhaite rentrer, cette amie est déjà parti et de ce fait l'écharpe aussi, je l'appelle donc et elle me prévient qu'elle a "déposé" la dite écharpe à notre "soit disant table" ou je ne me trouvais absolument pas à ce moment la, et n'a prévenu personne de cette table de ce dépôt.

Depuis je lui demande réparation et elle s'y refuse, et pour se faire elle me l'a expressément dit dans un message qui atteste de son refus ainsi que de l'effectivité du dépôt et de la possession qui peut aussi être corroborée à l'aide de témoin .

Ma question est de savoir si il serait possible d'intenter une action en justice à fins de remboursement.

Je vous remercie.

Toutes mes salutations distinguées